

Industrie forestière québécoise : pour des solutions durables

La gestion durable et exemplaire des forêts québécoises, un défi à relever

Le secteur forestier a toujours joué un rôle central dans l'histoire du Québec. Il a su s'adapter et évoluer en fonction des enjeux sociétaux, des préoccupations environnementales et des besoins économiques. Aujourd'hui encore, il contribue grandement au développement de nos régions et de nombreuses communautés.

La surexploitation forestière et les autres pressions que subissent les écosystèmes forestiers ont récemment obligé la société québécoise à revoir la gestion de notre forêt publique (Commission Coulombe, 2004). Le génie québécois, une volonté politique canalisatrice des intérêts communs et l'implication de la société civile sont des éléments clés qui ont permis au Québec d'amorcer un virage essentiel pour l'avenir du secteur forestier.

Ce virage est marqué notamment par l'adoption en 2013 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et par le leadership d'entreprises forestières qui répondent aujourd'hui aux nouveaux standards des marchés. Il repose sur des principes d'aménagement durable des forêts, où la gestion intégrée des ressources permet à une plus grande variété d'utilisateurs de la forêt d'en bénéficier, tout en maintenant les écosystèmes forestiers à la base même de la ressource. Il vise aussi à répondre aux exigences des marchés internationaux pour des produits forestiers certifiés, qui garantissent entre autres la traçabilité des produits, le respect des droits des Premières Nations et la protection de la biodiversité.

Malgré les progrès accomplis, il est important de poursuivre, dans un effort soutenu, la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. En effet, à l'heure actuelle, l'habitat du caribou forestier n'est pas suffisamment protégé pour sauvegarder et maintenir l'espèce. Cela met notamment en péril les liens ancestraux entre les Premières Nations et le caribou. De plus, certaines activités forestières sont réalisées sans le consentement des Nations autochtones qui détiennent des droits sur ces territoires. Cet état de fait n'est pas sans conséquence pour l'industrie et les travailleurs forestiers. Certaines régions, particulièrement le Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont en pleine crise forestière notamment à la suite de la suspension et de la perte d'importants certificats du *Forest Stewardship Council*. Les non-conformités identifiées par les auditeurs concernent notamment les enjeux mentionnés ci-dessus.

Nous invitons donc le gouvernement du Québec et l'industrie forestière à faire preuve de leadership en regard de la protection de la biodiversité et du respect des droits des Nations autochtones. Nous suggérons que les autres utilisateurs du territoire (villégiateurs, industrie de l'exploration et de l'exploitation minière, etc.), qui ont également un impact sur les écosystèmes forestiers, puissent également participer à la recherche de solutions. Un secteur forestier à l'avant-garde qui saura se démarquer sur les marchés par une gestion durable et exemplaire des forêts québécoises, voilà ce que nous souhaitons pour nos régions et les travailleurs forestiers.



Des solutions à portée de main : notre legs pour les générations à venir

Nous nous unissons aujourd'hui pour proposer une démarche afin de régler cette crise qui fragilise l'industrie forestière, menace plusieurs centaines d'emplois en région et risque d'hypothéquer considérablement l'intégrité écologique des derniers grands massifs forestiers intacts du Québec. Nous encourageons Produits Forestiers Résolu, accompagné par le gouvernement, à prendre tous les moyens nécessaires pour faire revenir la certification FSC au Saguenay–Lac-Saint-Jean en répondant aux non-conformités identifiées par ses auditeurs.

Nos propositions sont les suivantes :

1) Des gestes concrets pour la protection de la forêt boréale

La création de grandes aires protégées de plus de 10 000 km² en forêt boréale constituerait un geste offrant une visibilité internationale, tout en permettant de respecter l'engagement gouvernemental en la matière¹. Dans les secteurs des Montagnes Blanches et du bassin versant de la rivière Broadback, nous proposons **l'identification de deux grandes aires protégées** et l'attribution d'un **statut intérimaire de protection**.

o Secteur des Montagnes Blanches

- Depuis 2006, les organismes de conservation québécois demandent de protéger le secteur des Montagnes Blanches. Près de 200 000 citoyens ont appuyé cette demande. Toutefois, malgré les propositions d'aires protégées émanant des citoyens, des Premières Nations, de l'industrie, des groupes environnementaux et de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier, seulement 6 %² du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 7 %³ de la région de la Côte-Nord sont actuellement protégés. Les mesures prises pour protéger l'habitat du caribou forestier sont elles aussi insuffisantes. La création d'une grande aire protégée permettrait de répondre à la grande majorité des exigences du FSC (forêt vierge, caribou forestier, niveau de récolte, vieilles forêts, etc.), assurant ainsi un retour à long terme du FSC au Saguenay–Lac-Saint-Jean et le maintien des certificats FSC en place.

o Bassin versant de la rivière Broadback

- En 2013, le gouvernement de la Nation crie a proposé son *Plan de conservation du bassin versant de la rivière Broadback*⁴, lequel vise la protection d'un territoire⁵ de 12 865 km² – dont une part importante couvre l'habitat du caribou forestier actuellement compromis par les plans de coupes forestières. Ce projet d'aire protégée est sur la table depuis de nombreuses années et bénéficie d'une large acceptabilité sociale. Il s'agit d'une opportunité incontournable pour faire progresser la conservation en milieu boréal.

¹ Gouvernement du Québec, 2011. Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées 2011-2015.

² http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/cartes/ Carte-Ap-Rg-2-SagLac-St-Jean.pdf

³ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/cartes/ Carte-Ap-Rg-9-Cote-Nord.pdf

⁴ <http://www.eeyouconservation.com/broadback-watershed-conservation-plan.html>

⁵ Incluant la Réserve de parc national Assinica (3 193 km²), déjà sous protection intérimaire.



2) Un accompagnement des secteurs touchés à l'aide de mesures d'harmonisation

Nous sommes d'avis qu'aucune entreprise forestière ne devrait supporter à elle seule les impacts d'une grande aire protégée, laquelle affecterait sa possibilité forestière. Plusieurs mesures peuvent être mises en place afin de mitiger l'impact économique potentiel de la création d'une grande aire protégée :

- Modification des limites d'unité d'aménagement forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean, débloquent des volumes de bois à la suite de certains changements de contraintes.
- Utilisation des volumes non récoltés 2008-2013 potentiellement disponibles à la récolte.
- Redistribution de certains volumes de bois à l'échelle régionale ou extrarégionale.
- Mise en place d'une stratégie de production intensive de bois, comprenant une stratégie d'investissement sylvicole.
- Mesures de diversification et de modernisation économique de l'industrie forestière, notamment en lien avec le Chantier sur la production de bois (voir ci-dessous)

Nous proposons que le gouvernement du Québec, les gouvernements autochtones, le Bureau du forestier en chef, les chercheurs universitaires, et le Conseil de l'industrie forestière du Québec se réunissent pour **explorer ces possibilités et déterminer les mesures d'harmonisation** qui permettront de mitiger l'impact économique de la création d'une grande aire protégée.

Une **cellule de réflexion conjointe** sur la relance de l'industrie forestière devrait être créée afin d'assurer une collaboration entre tous les acteurs (gouvernement, Premières Nations, syndicats, industrie, utilisateurs du territoire, chercheurs et groupes environnementaux). Pouvant construire sur les assises du Chantier de la production de bois, cette cellule aurait comme mandat de proposer une série de recommandations au gouvernement du Québec et aux gouvernements autochtones sur l'utilisation durable et la restauration du territoire forestier public, et sur la mise en valeur des produits forestiers (diversification et maximisation de la transformation des produits du bois, produits forestiers non ligneux, écotourisme, savoir traditionnel autochtone, etc.). Le gouvernement du Québec devrait proposer un mécanisme adéquat afin de favoriser une participation équitable et effective des Premières Nations aux travaux de cette cellule de réflexion, le tout en conformité avec le titre et les droits politiques et territoriaux de celles-ci.

En conclusion, nous croyons qu'il est nécessaire d'unir nos efforts afin de relever les défis de l'aménagement durable de la forêt québécoise et ainsi garantir un climat de confiance et de stabilité nécessaire pour l'accès du secteur forestier aux marchés internationaux. Nous sommes évidemment prêts à collaborer avec tous les acteurs du milieu et avec les Premières Nations afin d'assurer le succès de cette démarche.

Signataires :

